

# DELIBERATIO DU CONSEIL MUNICIPAL 07 - 2025

Séance du 28/03/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire Christian DUGUÉ

## NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 7

Présents : 5

Excusés : 2

Nombre de suffrages  
exprimés : 6

Pour : 6

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation  
20/03/2025

Date d'affichage  
20/03/2025

publication du :

07/04/2025

## Etaient présents :

Mme BONARDOT Françoise, M. DUGUÉ Christian, Mme DYON Pascale, Mme KELLER Geneviève, Mme. DEGIOANNI Justine

Procurator(s) : M. DEGIOANNI Léopold (pouvoir à J. DEGIOANNI)

## Etai(ent) absent(s) :

Etaient excusés : M. DEGIOANNI Léopold, Mme HORBATIUK Marie

A été nommée comme secrétaire de séance : Mme BONARDOT Françoise

## TAUX DES TAXES LOCALES 2025

Le maire rappelle :

1- qu'après avoir progressé trois années de suite de plus de 3%, les bases des principaux impôts locaux dus par les particuliers ont été revalorisées de 1,7% en 2025,

2- que les taux communaux des impôts locaux n'ont pas été augmentés ces six dernières années.

Considérant le montant élevé du coût de la restauration du bâtiment de la mairie et du toit en particulier, le maire propose une augmentation des taux d'imposition communaux de 3% en 2025, soit une augmentation de 480 € sur le produit des impôts.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DÉCIDE** une augmentation des taux d'imposition communaux de 3% en 2025

Le taux des taxes s'établi comme suit :

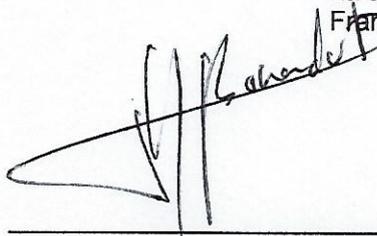
- Taxes sur le foncier bâti : 33,27 %
- Taxes sur le foncier non bâti : 52,30 %
- Taxe d'habitation : 9,25 %

Produit fiscal attendu : 16 463 €

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.

Fait à MONTCEAUX-RAGNY

La secrétaire de séance,  
Françoise BONARDOT



Le Maire,  
Christian DUGUÉ

